

ACQUISITION VOIRIE SCI LOTISSEMENT AUX CHENES - n° 751

Le Maire rappelle à l'assemblée qu'après enquête administrative publique,

l'ensemble des voies du lotissement "Au Chêne" a été définitivement classé dans la voirie communale par décision du 24 Juin 1974.

Par lettre du 07 Décembre 1974, Maître AERTS, Notaire de la SCI, offre la cession de l'ensemble de la voirie à la Commune pour le franc symbolique.

Cette voirie représente au total 2902 mètres carrés cadastrés AC 63 pour 20 a 13 et AB 395 pour 8 a 89.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, décide :

- d'accepter cette offre de cession pour le franc symbolique,
- d'autoriser le Maire à signer l'acte de vente à intervenir.